

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 14 MAI 2012**

**SEANCE OUVERTE A 20H00**

**Présents :**

Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD,  
 Dominique HOWALD, Catherine POUPAERT, Christine RAMBACH  
 MM. Michel APOTHELOZ, Jonathan CHRISTIN, Giovanni CIVINO, Giorgio  
 INCOGNITO, Yannick NOVELLE, Membres

**Exécutifs :**

M. Barthélémy ROCH, Maire  
 MM. Dominique NOVELLE, Bertrand REICH, adjoints au maire

**Absents excusés :**

MM. Jean-Pierre GÖTZ, André PHILIPP, membres

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2011
- VI. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2011
- VII. APPROBATION DES COMPTES 2011 DE LA FONDATION "LES CHOUETTES"
- VIII. DELIBERATION SUR LE PROJET DE PLAN D'EXTRACTION N° PE 03-2007, COMMUNES D'AIRE-LA-VILLE ET DE BERNEX, AU LIEU-DIT "SOUS-BERNEX"
- IX. ELECTION DU BUREAU
- X. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Mme POUPAERT remplace M. PHILIPP, excusé, à la Présidence et ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse le retard de M. REICH ainsi que l'absence de M. GÖTZ.

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Mme POUPAERT demande aux Conseillers présents lors de la dernière séance s'ils ont des remarques ou des commentaires à propos du procès-verbal du 30 avril 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, elle demande aux Conseillers présents lors de la dernière séance de bien vouloir approuver ce procès-verbal.

- **Le procès-verbal est approuvé par 9 voix pour et une abstention**
- 

## II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Pas de communication.

---

## III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. ROCH annonce qu'un courrier est arrivé indiquant la démission de Mme VON KAENEL au sein de la Fondation communale pour le chauffage. M. ROCH rappelle qu'elle avait été élue par le Conseil et indique qu'elle devra donc être remplacée par lui. Il faudra prévoir l'élection d'un nouveau membre lors du prochain Conseil municipal.

---

## IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pas de proposition.

---

## V. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2011

Mme BOUAOUAJA signale que le Conseil a procédé à la vérification des comptes de la Commune de l'exercice 2011 et constaté que tout est conforme. Le Conseil Municipal préavise favorablement l'approbation des comptes 2011 et remercie l'exécutif pour la parfaite gestion de ces finances.

Mme POUPAERT met au vote l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 :

- **Les crédits budgétaires supplémentaires 2011 sont acceptés à l'unanimité.**

Délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2012,  
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 suivants pour un montant total de Frs. 58'873.27, soit :

05.00.304.00	Prévoyance professionnelle CAP	Frs.	5'305.85
05.00.318.00	Prestations de tiers	Frs.	1'131.65
08.00.313.00	Achats fournitures et marchandises	Frs.	205.65
08.00.318.10	Assurances bâtiments	Frs.	3'282.10
09.00.310.10	Frais bureau de vote	Frs.	4'829.95
14.00.317.00	Indemnité frais de repas	Frs.	333.80
14.00.318.00	Téléphone, assurances, feu	Frs.	2'621.10
14.00.331.00	Amortissement local feu	Frs.	0.75
21.00.310.00	Fournitures de bureau	Frs.	679.65
54.00.352.00	Participation FASe	Frs.	3'428.70
58.10.367.00	Subventions Aide humanitaire à l'étranger	Frs.	3'664.00
58.30.352.00	Locaux sociaux - Participation	Frs.	51.00
62.00.314.01	Entretien chaussées par divers	Frs.	8'774.50
62.00.318.00	Honoraires géomètres et ingénieurs	Frs.	17'673.20
65.00.375.00	Subvention cantonale pour vélo électrique	Frs.	3'250.00
90.00.346.00	Compensation financière communes françaises	Frs.	3'295.60
94.00.318.00	Frais de banque	Frs.	37.77
95.00.318.00	Impôt immobilier	Frs.	308.00

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## VI. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Mme POUPAERT met au vote l'approbation du rapport financier de l'exercice 2011:

- **Le rapport financier de l'exercice 2011 est accepté à l'unanimité.**

### Délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
 vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,  
 vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2012,  
 vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de **Frs. 2'579'182.13 aux charges et de Frs. 3'106'847.12 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs. 527'664.99.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de **Frs. 665'916.35 aux dépenses et de Frs. 0.00 aux recettes, l'augmentation des investissements nets s'élevant à Frs. 665'916.35.**
4. D'approuver le financement des investissements nets de **Frs. 665'916.35 par l'autofinancement à raison de 1'080'789.74 au moyen de la somme de Frs. 553'124.75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Frs. 527'664.99.**  
**L'excédent de financement s'élève à Frs. 414'873.39**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Frs. 527'664.99 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de Frs. 22'827'602.62 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Frs. 12'083'728.34
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Frs. 10'743'874.28
• Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Frs. 0.00
• Découvert (nature 19)	<u>Frs. 0.00</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>Frs. 22'827'602.62</b>

et au passif un montant de Frs. 22'827'602.62 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Frs. 163'416.31
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Frs. 5'897'337.15
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Frs. 0.00
• Provisions (nature 24)	Frs. 700'000.00
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Frs. 417'293.65
• Fortune nette (nature 29)	<u>Frs. 15'649'555.51</u>
<b>Total du passif</b>	<b>Frs. 22'827'602.62</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à Frs. 7'450'000.00.

---

## VII. APPROBATION DES COMPTES 2011 DE LA FONDATION "LES CHOUETTES"

Mme POUPAERT met au vote l'approbation des comptes 2011 de la Fondation "Les Chouettes":

- **Les comptes 2011 de la Fondation "Les Chouettes" sont acceptés à l'unanimité.**
- 

#### **VIII. DELIBERATION SUR LE PROJET DE PLAN D'EXTRACTION N° PE 03-2007, COMMUNES D'AIRE-LA-VILLE ET DE BERNEX, AU LIEU-DIT "SOUS-BERNEX"**

Mme POUPAERT annonce que le projet de délibération ainsi que les remarques des SIG et de l'Office de l'urbanisme ont été transmis aux Membres du Conseil. M. APOTHELOZ se demande si la délibération n'est pas prématurée par rapport aux commentaires formulés: par exemple, les SIG ne semblent pas au courant de devoir déplacer des lignes électriques. M. ROCH indique que la Commune doit délibérer puis le Canton se chargera de régler les remarques des différents organes. M. APOTHELOZ demande qui prendra en charge le déplacement des fils électriques. M. ROCH répond que ce sera soit les graviéristes soit les SIG, mais que ce ne sera en tout cas pas la Commune. M. INCOGNITO demande si l'on sait de combien de mètres et où ces lignes électriques seront déplacées. M. ROCH répond que cela se fera hors du village. M. CIVINO demande si le prix de l'extraction, payé par les graviéristes à la Commune, est fixe ou indexé au prix du marché. M. ROCH répond que le prix a été fixé lors de la signature du contrat il y a 4 ans (CHF 6.00 le m<sup>3</sup>) et sera indexé au prix du marché lors de l'extraction. Il précise que les prix sont les mêmes pour tous les préleveurs. M. CHRISTIN demande si le prix est fait sur le gravier ou le remblai. M. ROCH répond que c'est indexé sur l'indice des prix à la consommation, sur le volume prélevé de gravier. M. CHRISTIN indique que les propriétaires sont maintenant payés sur le remblai, soit CHF 25.00 le m<sup>3</sup>, au lieu de CHF 4.00 pour le gravier.

Mme RAMBACH demande si la Commune de Bernex a déjà pris position à ce sujet. M. ROCH ne sait pas mais indique qu'ils ont aussi un délai de 60 jours pour délibérer. Mme RAMBACH demande, si le projet est accepté tel quel, cela signifie que les remarques faites n'ont pas été prises en compte. M. D. NOVELLE explique que cette délibération concerne spécifiquement la définition de la zone de prélèvement, par la suite la Commune redonnera son avis sur l'autorisation de construire pour l'ouverture de la gravière. Il explique que les détails de fonctionnement se décideront au moment de l'autorisation de construire, sur laquelle le Conseil devra se prononcer à nouveau. M. CHRISTIN relève qu'une part des surfaces agricoles va disparaître. M. NOVELLE répond que non, cette surface reviendra à l'agriculture. M. CHRISTIN indique que les haies et les zones pour le gibier seront prises à l'agriculture. M. APOTHELOZ demande si l'acceptation de ce soir lie implicitement une future autorisation d'exploitation. M. ROCH répond que non mais qu'il faut être cohérent et que par la suite, si l'on refuse, ce sera pour des points de détail mais pas sur le principe du projet. Mme POUPAERT met au vote l'acceptation du projet:

- **Le projet de plan d'extraction n° PE 03-2007, communes d'Aire-la-ville et de Bernex, au lieu-dit "sous-Bernex" est accepté par 8 voix pour et 2 abstentions.**

Délibération :

Vu le projet de plan d'extraction N° PE 03-2007, communes d'Aire-la-Ville et Bernex, au lieu-dit « Sous-Bernex », entreprises Holcim, Scrasa S.A. et Sablière du Cannelet S.A,

vu que l'enquête publique a donné lieu à des remarques des SIG et de l'Office de l'urbanisme,

conformément à l'article 21 du règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées L 3 10.03 et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**

de préavis favorablement la requête en autorisation d'exploiter une gravière au lieu-dit "Sous-Bernex", sur les communes d'Aire-la-Ville et Bernex, plan d'extraction N° PE 03-2007, entreprises Holcim, Scrasa S.A. et Sablière du Cannelet S.A.

---

**IX. ELECTION DU BUREAU**

Mme POUPAERT indique que le Bureau est actuellement composé de M. PHILIPP à la présidence, d'elle-même à la vice-présidence et de Mme HENRIOD en tant que Secrétaire. Elle demande si quelqu'un se propose au poste de Président pour la nouvelle année, sinon elle-même se présentera.

Mme POUPAERT met au vote sa propre élection à la place de Présidente:

- **L'élection de Mme POUPAERT au poste de Présidente est acceptée à l'unanimité.**

Mme POUPAERT demande qui se présente à la vice-présidence. Mme POUPAERT met au vote l'élection de Mme HENRIOD au poste de Vice-présidente:

- **L'élection de Mme HENRIOD au poste de Vice-présidente est acceptée à l'unanimité.**

Mme POUPAERT demande qui se présente au poste de Secrétaire. Mme POUPAERT met au vote l'élection de Mme HOWALD au poste de Secrétaire:

- **L'élection de Mme HOWALD au poste de Secrétaire est acceptée à l'unanimité.**
- 

**X. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

M. CHRISTIN signale que les travaux de Scrasa sur le chemin des Picolates ont été mal faits sur le domaine privé autant que sur le domaine public. Il

remercie M. NOVELLE d'avoir donné le numéro de la personne qui s'en occupe.

M. CIVINO demande ce qu'il en est de l'épicerie. M. ROCH répond que la Commission des baux et loyer a approuvé la convention signée entre l'épicier et la Commune et que le bail est en cours de signature auprès du nouvel épiciier. Il indique que l'épicerie sera donc fermée du 1<sup>er</sup> juillet à mi-août. Il ajoute que le montant sera versé par la Mairie à l'ancien épiciier début juillet, après son départ, et que la répartition du montant incombe à moitié à la Commune et à moitié au nouvel épiciier. M. CIVINO demande pourquoi la Commune ne paie pas que sa charge. M. ROCH explique c'est parce que la Commune souhaite que la convention reste entre la Mairie et l'épiciier. M. REICH rappelle que le Conseil a voté CHF 50'000.- de dépenses avec, par la suite, récupération de CHF 25'000.- auprès du nouvel épiciier.

M. CIVINO demande ce qu'il en est du recours au chemin de Chaurion. M. ROCH répond qu'il n'y a rien de nouveau.

Mme RAMBACH demande ce qu'il en est de la sécurité de l'usine des Cheneviers, notamment des risques d'incendies. Elle se demande s'il existe une mesure à prendre pour Aire-la-Ville, pour l'école. M. REICH explique qu'il y a eu effectivement un incendie l'année passée aux Cheneviers, peu gênant, mais qu'il y a eu aussi un problème de déchets chimiques qui ont pris feu. Il précise qu'en général c'est la police et le SIS qui s'en charge. Il ajoute qu'une simulation a été faite, notamment pour la distribution de pastilles d'iode. Mme RAMBACH demande si le problème du stockage des produits chimiques a été réglé aux Cheneviers. Elle se demande s'il y a des normes et s'il est possible de se renseigner sur les objets chimiques entreposés là. M. REICH propose d'écrire au Canton pour se renseigner. Il indique qu'il y a un ou deux ans, des contrôles ont été fait sur la toxicité de ce qui sort des cheminées des Cheneviers et que les résultats étaient bon. De plus, les architectes participant à la construction des Cheneviers ont calculé que les fumées ne vont pas sur Aire-la-Ville. Par contre, il y reste les risques de toxicité de la terre et des animaux qui mangent ses produits.

M. CIVINO indique que l'amical des pompiers s'est réuni pour organiser les promotions et propose de discuter avec M. REICH, après le Conseil, pour définir qui fait quoi.

---

**La séance est levée à 20h45.**